

INSCRIPTION CHALLENGE MICHEL MACO 2018

CARPE SALAGOU AVENTURE

Du 14/10/2018 au 20/10/2018



Pour tout renseignements contacter: Christophe Aldhuy 06.14.93.67.88

Inscription à retourner au plus tard le 30 Juin 2018 à :

Christophe Aldhuy
10 lotissement des muscadelles
34370 Cazouls Les Béziers

LIMITÉ À 30 ÉQUIPES DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE DU COURRIER.

(limité à 2 équipes sponsorisées par Team)

Seul les dossiers COMPLETS seront pris en compte

(A COMPLÉTER EN MAJUSCULE)

Équipier N°1 « Capitaine »

Équipier N°2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP / ville : _____

Tél. Port : _____

Participation au repas d'accueil (13/10/2018) : OUI / NON

Accompagnateur désirant participer au repas : (10Euros)

Inscription : 180 Euros par équipe 250 Euros par équipe sponsorisée

Paiement par chèque à l'ordre (encaissement immédiat) : LES BARBEAUX OCTONAI

Aucun remboursement après la date de clôture (sauf cas grave), avant cette date tout remboursement sera fait avec un abattement de 10%.

Tirage des postes : les équipes choisiront leurs postes sur le lac, sauf certains secteurs qui seront définis par l'organisation au tirage au sort, le 13 Octobre 2018 à 17H00.

Toute absence lors de l'appel, l'équipe concernée devra attendre la fin du tirage pour choisir.

La totalité des équipes resteront sur place jusqu'à la fin du tirage, suivi d'un apéritif et du repas.

En aucun cas les accompagnateurs d'équipes ne peuvent aider en action de pêche sous peine de disqualification.

Les équipes participantes à l'enduro, en cas de pêche sur le lac avant le 13/10/18 devront avoir quittés leurs poste au plus tard le 13/10/18 à 12h, totalité du matériel remballé dans les véhicules au tirages. Fin de l'aventure le 20/10/18 à **10H00.**



Décharge de responsabilité :

Je soussigné, M..... , M.....,
Participants du Carpe Salagou Aventure du 14 au 20 octobre 2018, acceptons d'assumer la pleine et entière responsabilité quand à l'utilisation d'une embarcation pendant cette épreuve, nous certifions que nous possédons une assurance responsabilité civile.

Noms, Prénoms, date et signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

Cession des droits à l'image :

Les organisateurs se réservent le droit exclusif des photos et du tournage vidéo qui auront lieu pendant la manifestation.

Les participants cèdent leurs droits aux organisateurs et acceptent d'être filmés, pris en photos pour la promotion de la pêche à la carpe.

J'accepte d'être filmé pendant la manifestation et que les vidéos soient distribuées.

J'accepte d'être pris en photo pendant l'enduro Carpe Salagou Aventure et que les photos soient publiées.

Je m'engage à ne pas entamer de procédure contre la parution d'image et ne réclamer aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Nom et prénom des participants, date et signatures précédents de la mention « Lu et approuvé » :

MEMO CHALLENGE MICHEL MACO 2018



LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- Inscription complétée et signée en majuscule.
- Décharge de responsabilité et droit à l'image complétée et signée.
- Photocopies des Permis de pêche 2018 avec timbre CPMA inclus.
- Le règlement (Chèque)

TOUT DOSSIER NON COMPLET SERA MIS EN LISTE D'ATTENTE.
CEPENDANT AUCUNE PLACE NE SERA RESERVÉE.

RÈGLEMENT SUR LA NAVIGATION :

- MOTEUR THERMIQUE INTERDIT sous peine de disqualification,
- Bateau obligatoire pour accéder aux postes,
- Gilet de sauvetage OBLIGATOIRE.

RAPPEL SUR LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le tirage au sort s'effectue la veille du début de la pêche (le 13/10/18 17h00).
Étant donné que le choix de poste est libre à chaque équipe (dans l'ordre du tirage) il prend plus de temps qu'un tirage franc ou multiple. De ce fait, nous demandons à toutes les équipes d'avoir déjà une idée sur les postes souhaités pour gagner du temps.

ATTENTION ! Le lac du Salagou est un lac de barrage avec ses berges bien complexes, certains postes ne peuvent pas accueillir de grand biwy. Faites en sorte de prévoir votre matériel et de choisir un poste en conséquence.

Attention de bien vous installer sur le poste de pêche choisis sur la carte lors du tirage au sort, un écart de 50m sera toléré en fonction du terrain mais pas au delà.

Les commissaires pourront vous faire déplacer en cas d'écart trop important.

Tout changement de poste pourra s'effectuer que 24H après le lancement de l'épreuve.

Début de la pêche le 14/10 à 10H00.

Le 15,16,17,18,19/10 pêche.

Fin de la pêche le 20/10 à 10H00.

Rendez vous sur le lieu de la remise des prix (même lieu que le tirage) à 13H00.

Concernant la remise des prix, toutes les équipes devront être présentes à l'heure donnée (13H00), toutes les équipes qui ne seront pas à l'heure seront passer en fin de liste et seul les lots qui restent disponibles leur seront remis.

À VOUS DE JOUER !!!!